

## Article R4534-133 du Code du travail - EPI - Travaux de soudage

Date de mise à jour : 19 Décembre 2022

### Notre analyse

Lors de travaux de soudage à l'arc à l'air libre (travaux sur chantier), toute personne se trouvant à proximité des travaux doit porter des écrans afin de se protéger contre les risques d'éblouissement et d'exposition aux rayonnements ultra-violets.

A défaut d'écran protecteur, les zones dangereuses doivent être délimitées et convenablement signalées.

## Article R4534-133 du Code du travail - EPI - Travaux de soudage

Lorsque des travaux de soudage à l'arc sont accomplis sur un chantier, des écrans masquent les arcs aux personnes autres que les soudeurs ou leurs aides, afin de supprimer les risques d'éblouissement et les dangers du rayonnement ultra-violet.

A défaut d'écrans protecteurs, les zones dangereuses sont délimitées et convenablement signalées.

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Les équipements de protection individuelle (EPI) - règles d'utilisation

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



EPI : qu'est-ce qu'un équipement de protection individuelle ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



EPI : le guide des équipements de protection individuelle

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Le soudage à l'arc : pour une utilisation en sécurité

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)